AVIS DE LA COMMISSION

18 décembre 2002

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de cinq ans à compter du 5 août 2000 - (J.O. du 2 mars 2001)

LANZOR 30 mg, microgranules gastrorésistants en gélule sous plaquette thermoformée (B/7) (B/14)

Laboratoire AVENTIS

lansoprazole

Liste II

Date de l'AMM : 11 décembre 1990 - Rectificatifs : 23 mars 1993 - 9 février et 17 avril 1996 - 20 septembre 1999 - 17 juillet 2000 - 16 janvier 2002

Renouvellement conjoint des spécialités :

LANZOR 30 mg microgranules gastrorésistants en gélule en flacon (B/14)

Inscrite à compter du 5 août 2000 (J.O. du 2 mars 2001)

LANZOR 30 mg microgranules gastrorésistants en gélule sous plaquette thermoformée (B/28)

Inscrite à compter du 5 février 2002 (J.O. du 14 février 2002)

Secrétariat de la Commission : AFSSAPS – Unité de la Transparence

1-CARACTERISTIQUES DU MEDICAMENT

1-1 Principe actif

lansoprazole

1-2 Indications

- En association à une bithérapie antibiotique, éradication de *Helicobacter pylori* en cas de maladie ulcéreuse gastroduodénale.
- Ulcère duodénal évolutif
- Ulcère gastrique évolutif
- Oesophagite érosive ou ulcérative symptomatique par reflux gastrooesophagien.
- Syndrome de Zollinger-Ellison
- Traitement des lésions gastroduodénales induites par les anti-inflammatoires non stéroï diens lorsque la poursuite des anti-inflammatoires est indispensable.

1-3 Posologie

- Eradication de *Helicobacter pylori* en cas de maladie ulcéreuse gastroduodénale :

Sont recommandés les schémas posologiques suivants :

- soit une gélule de lansoprazole 30 mg matin et soir associée à clarithromycine 500 mg matin et soir et à amoxicilline 1 000 mg matin et soir, pendant 7 jours ;
- soit une gélule de lansoprazole 30 mg matin et soir associée à clarithromycine 500 mg matin et soir et à métronidazole ou tinidazole 500 mg matin et soir, pendant 7 jours;
- soit <u>en alternative</u> aux schémas précédents, 1 gélule de lanzoprazole 30 mg matin et soir associé à amoxicilline 1000 mg matin et soir et métronidazole ou tinidazole 500 mg matin et soir pendant 7 jours.

Cette trithérapie sera suivie par 30 mg de lansoprazole par jour pendant 3 semaines supplémentaires en cas d'ulcère duodénal évolutif ou 3 à 5 semaines supplémentaires en cas d'ulcère gastrique évolutif.

L'efficacité du traitement dépend du respect du schéma posologique, notamment de la prise de la trithérapie durant les 7 jours.

- Ulcère duodénal évolutif

1 gélule de lansoprazole 30 mg par jour pendant 4 semaines.

Ulcère gastrique évolutif

1 gélule de lansoprazole 30 mg par jour pendant 4 à 6 semaines.

- Oesophagite par reflux gastro-eosophagien

1 gélule de lansoprazole 30 mg par jour pendant 4 semaines avec une éventuelle seconde période de 4 semaines à la même posologie.

Syndrome de Zollinger-Ellison

La posologie initiale recommandée est de 60 mg de lansoprazole une fois par jour. La posologie doit être ajustée individuellement et le traitement poursuivi aussi longtemps que nécessaire cliniquement. Pour des posologies supérieures à 120 mg par jour, la dose journalière devra être divisée et donnée en deux prises.

- Traitement des lésions gastroduodénales induites par les anti-inflammatoires non stéroï diens

1 gélule de lansoprazole 30 mg par jour pendant 4 à 8 semaines.

2- RAPPEL DES AVIS DE LA COMMISSION ET DES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avis de la commission du 20 mars 1991

Par rapport aux anti H2 dans l'indication ulcère duodénal évolutif, l'apport thérapeutique du lansoprazole en terme de rapidité d'action est modeste. En revanche, il constitue un réel avantage en terme d'efficacité dans l'indication oesophagite par RGO objectivée par endoscopie.

Le lansoprazole n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu par rapport à l'oméprazole.

Avis de la commission du 22 septembre 1993

Cette spécialité présente une amélioration du service médical rendu du même ordre que celle de l'oméprazole dans le traitement de l'ulcère gastrique.

Avis de la commission du 6 novembre 1996

Dans le cadre de l'éradication d'*Helicobacter pylori* en cas de maladie ulcéreuse, la stratégie thérapeutique recommandée intégrant la prescription de lansoprazole constitue un progrès thérapeutique majeur (niveau I) en terme d'efficacité sur la prévention des récidives ulcéreuses.

Avis de la commission du 23 avril 1997

Compte tenu de la nature des indications thérapeutiques du lansoprazole 30 mg, de son rapport bénéfice/risque et des autres thérapies disponibles, le service médical rendu de cette spécialité justifie le maintien de sa prise en charge dans le strict respect des indications de l'AMM.

Avis de la commission du 24 mai et 30 août 2000

Compte tenu du schéma posologique dans le cadre de l'éradication d'*Helicobacter pylori*, la Commission estime qu'il est nécessaire qu'un conditionnement complémentaire en boîte de 28 soit mis à disposition.

Avis de la commission du 10 janvier 2001

Extension d'indication au traitement des lésions gastroduodénales induites par les anti-inflammatoires non stéroï diens lorsque la poursuite des anti-inflammatoires est indispensable.

Absence d'amélioration du service médical rendu par rapport à MOPRAL 20 mg et ZOLTUM 20 mg.

Avis de la commission du 6 mars 2002

Avis favorable à l'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux du nouveau conditionnement en boîte de 28 de la spécialité LANZOR 30 mg, microgranules gastro-résistants, gélules en complément de la boîte de 14.

3- MEDICAMENTS COMPARABLES

3-1 Classement ATC 2002

A : Voies digestives et métabolisme

02 : Médicaments pour les troubles de l'acidité

B : Médicaments pour l'ulcère peptique et le reflux gastro-oesophagien

C : Inhibiteurs de la pompe à protons

03 : Lansoprazole

3-2 Médicaments de la même classe pharmaco-thérapeutique

3-2-1 Médicaments de comparaison

Les inhibiteurs de la pompe à protons par voie orale à dose équivalente, lorsqu'ils possèdent les mêmes indications :

ésoméprazole 20 et 40 mg comprimé gastrorésistant – INEXIUM 20 mg et 40 mg

lansoprazole 30 mg microgranules gastrorésistants en gélule – OGAST 30 mg oméprazole 20 mg microgranules gastrorésistants en gélule – MOPRAL 20 mg et ZOLTUM 20 mg

pantoprazole 40 mg comprimé enrobé gastrorésistant – EUPANTOL 40 mg et INIPOMP 40 mg

rabéprazole 20 mg comprimé gastrorésistant - PARIET 20 mg

3-2-2 Evaluation concurrentielle

le premier en nombre de journées de traitement : oméprazole 20 mg microgranules gastrorésistants en gélule – MOPRAL 20 mg B/28

le plus économique en coût de traitement : rabéprazole 20 mg comprimé gastrorésistant – PARIET 20 mg B/28

le dernier inscrit:

ésoméprazole 40 mg comprimé gastrorésistant – INEXIUM 20 mg et 40 mg B/7 B/14 et B/28 (JO du 20/03/2002)

3-3 Médicaments à même visée thérapeutique

Tous les médicaments relevant des mêmes indications, notamment les anti-H2.

4- ETUDE(S) MENEE(S) DEPUIS LE PRECEDENT AVIS

Aucune étude permettant de modifier l'avis de la Commission.

5 – DONNEES CONSTATEES SUR L'UTILISATION DU MEDICAMENT

D'après le panel IMS-DOREMA (hiver 2000-2001) :

- indications :
 - maladies de l'œsophage, de l'estomac et du duodénum : 58,9 %
 - symptômes et signes relatifs à l'appareil digestif et de l'abdomen : 6,1 %
 - hernies : 5.2 %
- durée de prescription :
 - 6 à 15 jours : 24 %
 - 22 à 30 jours : 55 %
 - 31 jours à 4 mois : 16 %
- posologie :
 - 1 gélule/j : 97 %2 gélules/j : 2 %

6 - CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

6-1 Réévaluation du service médical rendu

Les oesophagites par RGO peuvent se caractériser par une dégradation marquée de la qualité de la vie.

Les ulcères duodénaux et gastriques, le syndrome de Zollinger Ellison et les lésions gastroduodénales induites par les anti-inflammatoires non stéroï diens peuvent engager le pronostic vital du patient immédiatement ou par suite de complications.

LANZOR entre dans le cadre d'un traitement curatif.

Le rapport efficacité/effets indésirables est :

- modéré dans le traitement des lésions gastroduodénales induites par les antiinflammatoires non stéroï diens :
- important dans toutes les autres indications.

LANZOR est un médicament de première intention.

Il existe de nombreuses alternatives.

Le niveau de service médical rendu de LANZOR 30 mg est important.

6-2 Place dans la stratégie thérapeutique

Références médicales opposables (5 décembre 1998)

Thème n°21: Prescription des anti-ulcéreux.

Recommandations de Bonne Pratique de l'Afssaps sur les anti-ulcéreux (juillet 1999)

Conférence de Consensus (janvier 1999)

6-3 Recommandations de la Commission de la Transparence

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux dans l'indication et posologie de l'AMM.

6-3-1 Conditionnement:

Les conditionnements sont adaptés aux conditions de prescription.

6-3-2 Taux de remboursement : 65 %